

Les Tickets Restaurants dématérialisés

Fin mai, la direction a présenté son projet de passer des TR papier aux TR par carte. Cette solution est contestée par certaines OS dont la CGT. En effet nombre de **commerçants ne sont pas équipés**, auront des frais de gestion en plus, et de plus la carte limitera le nombre de TR utilisés par jour.

Et le pompon de l'histoire c'est que la direction ne prévoit pas de les distribuer sur le mois en cours...mais toujours avec un retard d'au moins un mois.

La CGT vous propose de répondre au sondage mis sur le site si vous êtes satisfait ou pas de la dématérialisation.

En ce qui concerne les mois de mars et avril, **la CGT a demandé et obtenu** que la direction verse directement aux salariés la **part patronale des TR (5,4€)** sur cette période (tolérance URSSAF). Afin de ne pas pénaliser les salariés qui auraient dû acheter tous leurs TR d'un coup sans pouvoir les écouler.

Cette fois-ci tous les syndicats nous ont suivis.

Et pour le retour au papier au 31 décembre 2020, on ne voit pas pourquoi les salariés n'ont pas le choix maintenant.

La réouverture des sites

La crise sanitaire « semble » s'éloigner, et les sites des sociétés de SSG ouvrent à nouveau.

La CGT est favorable à la reprise, mais le retour sur site ne peut se faire qu'en appliquant des mesures de prévention strictes assurant une **réelle sécurité**.

Il y a 15 jours en CSE la CGT a proposé une **motion** -validée à la majorité à SSG- qui a fait réagir la direction (à minima) pour prendre des **mesures supplémentaires de sécurité**.

A ce jour pourtant la CGT constate que **des manques à la sécurité** persistent sur les sites qui vont rouvrir :

- Les salariés ne sont pas informés des mesures de sécurité prises chez les clients, on leur fait signer les Plans de Prévention des Risques (**PPR**) sans même les avoir lus ni les avoir expliqués.
- Les représentants de proximité ne sont que rarement invités aux **visites des sites** (client et interne) et ne peuvent exercer leur contrôle conformément aux accords
- Les plans des sites ne permettent pas de vérifier le **respect des distances** de sécurité entre les personnes
- Quand les salariés ont des contraintes particulières (garde d'enfants, vulnérabilité personnelle) les consignes aux managers **privilégient le retour sur site** au lieu de laisser le choix du maintien en télétravail par le salarié pour préserver sa santé.
- Sur les **équipements de protection** (masques, gel, lingettes) les salariés ne les reçoivent pas forcément à leur arrivée, et les consignes de poser puis « remettre » les masques sont contraires aux préconisations du gouvernement.
- Pas de considération pour les salariés obligés de prendre les **transports en commun** aux heures de pointe, pas d'aménagements des horaires prévus.. pourtant ce sont de lieux de forte contamination
- Pas de poubelles pour les masques jetables.
- ... et on en passe

Pour toutes ces raisons la CGT reste très attentive et portera vos alertes.

Certes le télétravail présente aussi des risques d'isolement, mais **la santé primant**, cela reste la solution d'attente.

L'ouverture des sites multi entreprises

Le **site de Manhattan** est un site multi entreprises, seuls certains projets sont autorisés à retourner sur site. Mais ce n'est pas le nombre de salariés qui compte, mais les mesures de sécurité qui sont prises. Or sur un site où de nombreuses sociétés interviennent comment s'assurer que toutes pratiquent **un niveau acceptable de sécurité** ? Notamment sur les parties communes. **N'hésitez pas à nous questionner.**

Là encore les RP sont pris pour des marionnettes, ils auront droit à une visite virtuelle ! C'est-à-dire juste du vent.

La CGT continuera à réclamer le respect des consignes de sécurité ainsi que le respect des accords signés.